



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 1186

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 27 mars 2017, adoptait le règlement suivant :

- Règlement d'emprunt 1186 pour payer le coût des travaux d'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, entre les numéros 1041 et 1401, ainsi que les frais contingents pour un montant de 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 900 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 1186 le 7 juin 2017.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 13 juin 2017

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate